**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mai 2022**

**PRESENTS** : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, Mme PHIPPEN, M. CANDON, M. SEGERS,

M. SEBELOUE, Mme CIRINA, Mme FORTIN, Mme PATUREL, Mme GENIESSE-GAUTIER,

M. DECAUX, M. CROZET-JOURDAIN, Mme JOURDA, Mme FIRMIN, M. BAUCHE, M. BASSET, Mme ALVES

**POUVOIR** : M. POUGET à Mme BLOURDIER

**ABSENT**: M. BENARD

**SECRETAIRE** : M. CANDON

Emargement du compte rendu du 06 Avril 2022 : Remarques :

- paragraphe 2 : avait été omis en section de fonctionnement le montant de + 121 117.21 €

- paragraphe 3 : rajouter que M. BASSET et ALVES étaient d’accord pour le complément du fonds de concours de l’annexe mairie mais à la condition que cela serve à la salle des fêtes en priorité.

**I – DELIBERATIONS :**

**1-DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Rapporteur** : Mme CIRINA

Pour tenir compte des évènements de toute nature survenant en cours d’année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces dépenses prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l’équilibre du budget primitif.

Au budget 2022, compte 2183 a été prévue une somme de 7000 € pour l’achat d’un TBI.

Or, afin de pouvoir procéder au règlement de la facture de la société « Résologik » d’un montant de 7396.94 €, il est nécessaire de prévoir 400 €.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

* APPROUVER la décision modificative suivante :
* Compte 2183 opération ONA : + 400 €
* Compte 2315 opération 10033 : - 400 €

Vote : Pour à l’unanimité

**2-DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur**: Mme CIRINA

Pour tenir compte des évènements de toute nature survenant en cours d’année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces dépenses prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l’équilibre du budget primitif.

Au budget 2022, au chapitre 67 a été prévue une somme de 2300 € pour des dépenses concernant les sinistres. Or, si l’on se réfère aux mandats déjà émis à ce chapitre, la somme votée au BP 2022 ne permet pas de couvrir les dépenses déjà réalisées : 2337.60 €.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

* APPROUVER la décision modificative suivante :
* Chapitre 67  compte 678 : + 300 €
* Compte 615221 : - 300 €

Vote : Pour à l’unanimité

**3-TARIFS MUNICIPAUX LOCATION CHAISES ET TABLES : COMPLEMENT**

**Rapporteur** : M. DECAUX

Lors de la réunion publique du 13 Décembre 2021, il a été décidé d’un tarif pour la location de chaises et de tables.

Une caution a été fixée d’un montant de 100 €.

L’exécutif lors de sa réunion du 04 Avril 2022 a étudié la proposition de compléter les tarifs en cas de dégâts au retour de location et d’en fixer ainsi les prix :

- chaise cassée : 25 €

- table cassée : 100 €

- rayure (importante) chaise : 5 €

- rayure (importante) table : 10 €

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER et FIXER les tarifs en cas de dégâts au retour de location des tables et chaises.

- FIXER la date à compter du 01 Mai 2022.

Vote : Pour à l’unanimité

**4-CHANGEMENT A TITRE DEFINITIF DU LIEU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ET DE CELEBRATION DE MARIAGE DANS LA NOUVELLE SALLE DERRIERE LA MAIRIE ;**

Ce point est supprimé et reporté car il manque des documents administratifs pour pouvoir délibérer.

**5-DELIBERATION CONCERNANT LE RLPi (REGLEMENT LOCAL de PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur**: M. SEBELOUE

Le RLPi est un document de planification permettant d’encadrer l’implantation des dispositifs de publicité, d’enseignes et de pré-enseignes.

C’est un document traduisant le projet de territoire et s’inscrivant dans les projets de développement de l’Agglomération (PLUi-H et PLUI valant SCoT). Il a pour rôle de traduire les ambitions du projet de territoire 2020-2026, celles d’assurer un territoire de qualité paysagère environnementale et de cadre de vie des habitants.

Les orientations générales du RLPi ont été présentées au groupe projet le 1er Mars 2022. Elles se décomposent en cinq groupes :

- Préservation de la qualité des paysages naturels et sensibilité environnementale

- Promotion du développement économique durable du territoire

- Protection des noyaux historiques et ambiance des cœurs de vie pour améliorer la qualité du cadre

de vie des habitants et visiteurs

- Maîtrise de l’image du territoire et son attractivité à trm :avers ses espaces vitrines.

- Engagement dans une démarche de sobriété énergétique plus large et lutter contre la pollution lumineuse.

Il s’agit de débattre de délibérer sur l’orientation générale du RLPi.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l’environnement et notamment ses articles L. 581-14 et suivants,

Vu la délibération N°2019-143 du 27 juin 2019 prescrivant l’élaboration d’un RLPi sur le territoire de l’Agglomération Seine Eure,

Vu la délibération N°2021-276 du 25 Novembre 2021 étendant l’élaboration d’un RLPi sur l’intégralité du territoire de l’Agglomération Seine Eure (60 communes),

Vu les orientations générales du RLPi transmis à la commune comme support au débat,

CONSIDERANT qu’un diagnostic des publicités, des pré-enseignes et des enseignes a été effectué sur le territoire et a permis d’établir des orientations pour le RLPi,

CONSIDERANT qu’un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du RLPi,

Après débat, il s’avère que les orientations définies répondent aux enjeux identifiés suite à l’analyse du diagnostic.

Vote : 18 voix Pour – 1 abstention.

**II- INFORMATIONS :**

* Salle annexe : réception prévue le 12 Mai 2022.
* Parking derrière l’église : sera fait en Juillet.
* Cabinet médical : les fondations seront coulées ce jeudi 05 mai.
* Tracteur tondeuse : a été livré vendredi dernier.
* Seine à vélo : les enrobés vont démarrer le 10 mai.
* Rue Charles Riberpray : la fin des travaux est proche.
* ALSH : les travaux d’alimentation électrique vont démarrer la semaine prochaine (il y aura un impact sur la circulation de la résidence Charles Yvelin). Les travaux prennent du retard à cause des approvisionnements en matériaux. La réception pourrait être repoussée.
* Feu tricolore route des Andelys : le contrat de réparation a été signé.
* Eclairage du pont et réparation rond-point à la boulangerie : département a été relancé
* Cabine téléphonique : est toujours sous tension électrique ; par ailleurs, il manque une paroi complète en verre et cela pose problème pour en faire une boite à livres. La conservation de cette cabine est à réétudier.
* Remerciements du Foyer Pour Tous, Croix rouge et des écoles d’apprentissage pour les subventions.
* Pôle emploi : point sur le nombre de demandeurs emplois.
* Questions M. BASSET :

- Demande si un avis est prévu sur l’enquête « carrières de Vignats » ?

M. le Maire répond que M. POUGET a regardé le dossier et qu’il n’y aura pas ou peu de concassage sur place, donc pas beaucoup de bruit.

- Remarque des points positifs comme le transport fluvial et ferroviaire. Demande s’il y aura beaucoup de camions ?

Réponse : Beaucoup de camions seront évités grâce au fleuve et rail mais nous n’avons pas de chiffre.

- Demande si cela va créer des emplois ?

Réponse : non très peu

- Cela va-t-il couper le chemin du halage ?

Réponse : la commune a proposé le système de barrières de Cemex, plutôt qu’un détour.

- Y aura-t-il une commission de suivi et est- ce que Courcelles y sera représenté ?

Réponse : pour l’instant, pas d’information à ce sujet, la question va être posée.

* Remarque de Mme FIRMIN : les espaces verts de la résidence Bernard JOURDAIN ne sont pas faits régulièrement

Réponse de M. SEGERS : va regarder quand et comment c’est fait.

* Remarque de M. BAUCHE : souhaite connaître les compétences de chaque commission (ex : sécurité dans la commission environnement).

Réponse : Les compétences vont être redéfinies.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h25.